



— OFFRE PARTENAIRES | ADHÉSION BASKET PARIS 14 —

SAISON 2021/2022

COTISATION + DON = UNE ADHÉSION MOINS CHER !

Avez-vous pensé au don ?

Grâce à une déduction d'impôt de 66%, votre cotisation vous revient moins cher.
Bénéficiez de l'OFFRE PARTENAIRES et ne payez qu'une cotisation de 50€ !

UN EXEMPLE POUR BIEN COMPRENDRE

1

Vous donnez 450 € (exemple) à l'association Basket Paris 14
Don financier de 400 € + Cotisation «Offre Partenaire» de 50 €

2

L'association vous remet un reçu fiscal

3

Vous joignez ce reçu lors de votre Déclaration sur le Revenu.

4

L'administration fiscale réduit votre impôt de 66% du montant de votre don.
Soit : $400\text{€} - 66\% = 264\text{ €}$

5

Soit un montant final de 186 € uniquement au lieu de 275 € (en Compétitions)
Cotisation «Offre Partenaire» = 50 € | Dons après déduction de l'impôt = 136 €
Vous payez réellement 186 € ($50 + 136 = 186 \text{ €.}$)

Comment bénéficier de cette OFFRE PARTENAIRES ?

Il vous suffit de faire un don au Basket Paris 14, d'un minimum de 350€ (*vous pouvez bien entendu faire un don d'une somme inférieure mais cela ne vous permettra pas de profiter de cette offre*) et de l'indiquer au moment de votre inscription.

Vous êtes libre de donner plus si vous le souhaitez. Les conditions de paiements sont identiques à l'adhésion.

Le Basket Paris 14 est une association d'intérêt général de loi 1901 et dispose de la législation en vigueur pour qu'un donateur puisse bénéficier d'une réduction d'impôt. Pour un particulier, le montant de cette réduction est égal à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60 % du montant des versements, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, l'excédent étant reportable sur les cinq années suivantes.

Pour plus d'informations sur les partenariats «entreprise» n'hésitez pas à nous contacter : partenariat@basketparis14.com.